



# Le St-U spécial Vendredi 28 octobre 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné :

**QUE** le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 14 novembre 2016 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone de P-4, à l'adresse civique 400, rue de l'Aréna, sur le lot 5 389 099, permettre l'implantation d'un conteneur dans la marge latérale à une distance de 5.12 mètres au lieu de 6 mètres tel que décrit au règlement de zonage numéro 217 aux sous-sections 6.2.3 et 7.5.7.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

**DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 28 OCTOBRE 2016**

---

Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné :

**QUE** le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 14 novembre 2016 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans les zones de Af/c-1 & Ra/a-12, sur les lots 5 387 499 à 5 387 503, 5 387 509, permettre une largeur de 7 mètres une rue locale sans fossé au lieu de 15 mètres tel que décrit au règlement de lotissement numéro 218 à la sous-section 5.1.3.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

**DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 28 OCTOBRE 2016**

---

Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné :

**QUE** le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 14 novembre 2016 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone de Ra/a-6, à l'adresse civique 940, rang Saint-Achille, sur le lot 5 387 897, permettre plusieurs dérogations mineures décrites comme suit :

- 1. Avoir une occupation au sol de 25.6 % au lieu de 10 % tel que décrit au règlement de zonage numéro 217 à la sous-section 6.1.3.*
- 2. Permettre l'implantation en marge latérale droite à une distance de 0.12 mètre au lieu de 4.5 mètres tel que décrit aux sous-sections 6.2.3 et 7.5.2 par. 1.*
- 3. Permettre l'implantation à une distance de 2.91 mètres au lieu de 9 mètres dans la marge de recul arrière tel que décrit aux sous-sections 6.2.4 et 7.5.2 par. 1.*
- 4. Permettre l'implantation du bâtiment complémentaire à une distance de 1.22 mètre du bâtiment principal au lieu de 3 mètres tel que décrit à la sous-section 7.5.2 par. 2.*
- 5. Permettre la saillie du toit à 0 m de la ligne latérale au lieu d'être à une distance de 1.5 mètre tel que décrit à la sous-section 10.2.2.*

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

**DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 28 OCTOBRE 2016**



---

Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière